

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



## AVIS PUBLIC

Le 10 février 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 565 407, situé au 244, 12<sup>e</sup> avenue, concernant une demande d'agrandissement du bâtiment principal qui aura pour effet de réduire la marge avant minimale à 6.18 mètres.

Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-3, que la marge avant minimale doit être de 8 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 1.82 mètres d'empiètement dans la marge avant minimale.

**La période de consultation publique aura lieu :**  
**Lundi le 7 mars 2022 à 19h00**  
**À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois**  
**Situé au 1218, route 133**  
**ou**  
**Par courriel à l'adresse suivante :**  
**[Info@sabrevois.info](mailto:Info@sabrevois.info)**

Vous avez jusqu'au **3 mars 2022** pour nous faire parvenir vos commentaires par courriel.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

**MATHIEU SENÉCAL**  
Inspecteur en urbanisme

**FREDY SERREYN**  
Directeur général